

*Initiatives ministérielles*

Les personnes travaillant dans l'industrie des transports maritimes disent que si Halifax ne devient pas concurrentiel, le port pourrait disparaître. Il est presque impossible dans la situation actuelle que le port de Halifax concurrence celui de Montréal. Mais si ce n'était pas le port de Montréal, et Dieu merci c'est le cas, ce serait les ports américains. Au moins les marchés restent au Canada. Mais bientôt ce sera les ports américains qui vont accaparer toutes les activités avec l'aide de sociétés canadiennes, comme le Canadien Pacifique, qui achètent des chemins de fer et fournissent des facilités qui permettront aux marchandises destinées au Canada de passer par les ports américains.

C'est une situation très difficile et elle ne sera pas résolue tant que nous ne prendrons pas les mesures initiales pour y remédier. Nous devons nous débarrasser des subventions qui existent maintenant. Il faut fournir une aide efficace et constructive et nous occuper de la question de la concurrence. Il n'y a pas d'autre solution lorsqu'on s'adonne au commerce international.

• (1640)

**M. George S. Baker (Gander—Grand Falls):** Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement le député de Halifax-Ouest et je voudrais tout d'abord commenter la déclaration qu'il a faite au sujet du député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte.

Comme l'a signalé le député, mon collègue de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte a prononcé à la Chambre un discours de six ou sept heures. Il a effectivement fait durer le débat. Il a parlé tout l'après-midi, toute la soirée et il était prêt à poursuivre pendant toute la nuit. En fait, je suis sûr qu'il aurait au besoin parlé pendant 48 ou même 72 heures.

Je tiens à préciser pourquoi le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte est intervenu à la Chambre l'an dernier et, à lui seul, s'est opposé systématiquement à l'adoption d'un projet de loi présenté par le gouvernement du Canada.

L'orateur précédent avait parfaitement raison. Le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte s'opposait à l'article 4 du projet de loi C-75, je ne me rappelle plus très bien le numéro qu'il portait, mais cet article imposait des frais aux utilisateurs des services de brise-glace au Canada.

Je tiens à vous expliquer pourquoi le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte a agi comme il l'a fait.

Aujourd'hui, j'ai reçu à mon bureau un appel de deux personnes qui vivent sur une île appelée Long Island, sur la côte est de Terre-Neuve. Le monsieur devait aller voir un médecin parce qu'il souffrait de ce qu'il appelait la maladie des rayons, à cause du traitement qu'il suit pour lutter contre le cancer. Il était très malade et se sentait très mal. Il voulait se rendre de Beaumont, sur la Long Island, à Robert's Arm, à Terre-Neuve, pour voir un médecin qui lui prescrirait des pilules, en espérant que cela le soulagerait des effets secondaires du traitement qu'il suit, m'a-t-il dit, une fois par mois au centre hospitalier de St. John's.

Au téléphone, sa voix chevrotait, toujours à cause du traitement qu'il suit. Il m'a dit: «Écoutez, je suis coincé ici, sur cette île, et je ne peux pas aller voir un médecin. La glace s'est accumulée sur la rive et je ne peux me déplacer pour aller voir un médecin.»

Il faut savoir qu'il y a, à cet endroit, quatre îles en rang: Little Bay Islands que le député de Labrador connaît bien, Long Island, ensuite, Change Islands et finalement l'Île Fogo. Il y a des traversiers qui font la navette entre chacune de ces îles, sauf en ce moment, parce que la glace obstrue tous les passages, sur une distance d'environ 180 milles.

Alors, cet homme me disait: «Il n'y a pas de service d'hélicoptère et les avions ne peuvent pas atterrir»,—c'est le cas actuellement—et il voulait se rendre chez un médecin.

J'ai vérifié auprès de la garde côtière qui m'a dit: «Nous avons un brise-glace pour assurer l'accès à ces quatre îles, mais nous en avons besoin aujourd'hui pour ouvrir la voie à un bateau se rendant à Beaumont ainsi qu'à un pétrolier allant à Lewisporte. Or, nous n'avons qu'un brise-glace pour toute la côte est de Terre-Neuve.»

J'ai donc téléphoné à la garde côtière et je lui ai dit: «Où sont vos brise-glace? N'ouvrez-vous plus la voie aux traversiers le long de la côte?» On m'a répondu: «Vous savez, nous avons beaucoup de retard; en outre, un brise-glace est en cale sèche, tandis que l'hélice d'un autre a été endommagée.» J'ai répondu: «Je comprends, mais où sont tous les autres brise-glace?» On m'a répondu: «Il y en a sept qui sont amarrés dans le port de Québec.»